



Dispositif Handicap Logement 06

Un outil personnalisé au service des personnes en situation de handicap en recherche d'un logement adapté/accessible.

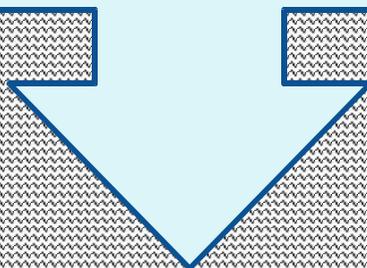
PLAN

- Pourquoi un dispositif handicap logement o6 ?
- Quel objectif ?
- Pour qui ?
- Critères d'inclusion
- Quels sont les acteurs du dispositif handicap logement o6
- Recensement/ Évaluation
- Suivi et Coordination
- Mutualisation des compétences
- Actions à développer avec les partenaires du droit commun
- Quelques chiffres
- Illustration des pièces demandées pour un logement public adapté/accessible
- Quelques définitions
- Conclusion

Pourquoi un dispositif Handicap Logement 06 ?

« Trouver un logement, pouvoir en changer quand il est inadapté ou inaccessible; des préoccupations, des inquiétudes et même de la souffrance [...] »

Le logement fait partie intégrante de l'insertion sociale de la personne en situation de handicap



La MDPH est régulièrement interpellée à ce sujet

La MDPH des Alpes Maritimes,

guichet unique de reconnaissance des droits

pour l'ensemble des usagers,

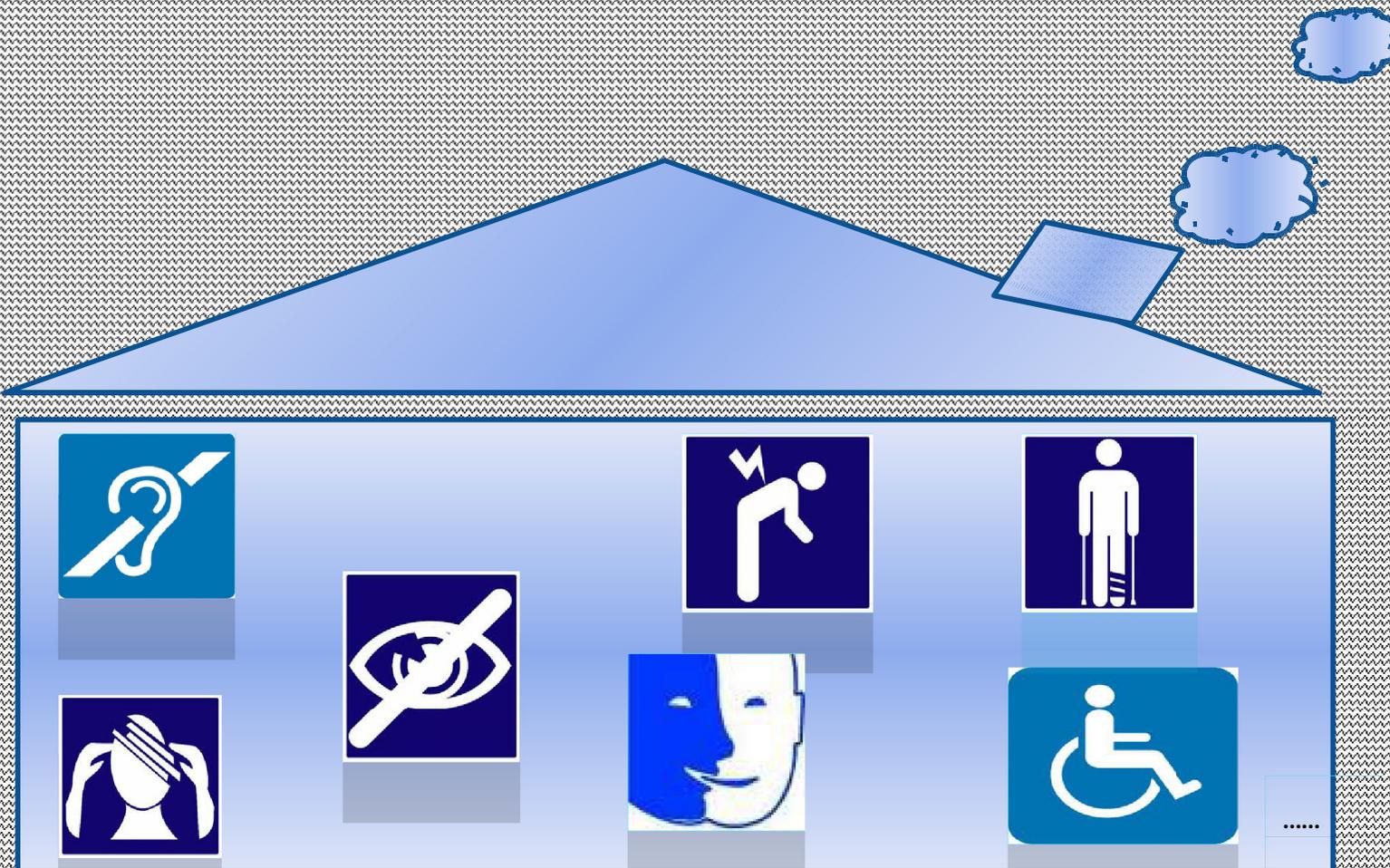
enfants , adultes et quel que soit leur handicap

Le Dispositif a pour objectif d'apporter un **éclairage** aux partenaires du logement (privé/public) sur vos **besoins de compensation** du handicap par un environnement et un logement adapté/accessible.

Favoriser une meilleure prise en compte des situations de handicap afin de permettre l'**adéquation** entre l'offre et les **besoins spécifiques** des personnes.

Pour qui ?

- Enfants et adultes, et quel que soit leur handicap (loi du 11 février 2005)



Critères d'inclusion

- ❖ Avoir un ou plusieurs **droits ouverts** à la MDPH 06
- ❖ Avoir l'attestation unique de logement en **cours de validité** pour une demande de logement social
- ❖ Avoir **besoin de compenser** sa situation de handicap par un **environnement** ou un **logement adapté/accessible**

Comment saisir le dispositif?

Accueil
MDPH



N° Vert MDPH

0805.560.580



Dispositif Handicap Logement

Fiche de renseignement à remplir et à retourner

Avez-vous des droits ouverts à la MDPH ? Non Oui Ne sait pas

Identification de la personne en situation de handicap Adulte Enfant

Nom (prénoms) : Prénoms : Date de naissance (jour/mois/année) :

Nom (de famille) : Prénoms : Date de naissance (jour/mois/année) :

Adresse :
Maison :
Appartement :

Code postal : Ville :

Moyens de communications privilégiés :

Téléphone : SMS : Oui Non

Mob :

Accompagnement en place :

Besoin-avez-vous un livreur social ou un service ? Non Oui

Non de droits ouverts au lieu de résidence ou votre accompagnant :

Situation au regard du logement actuel :

Delegé A l'hôtel Sans domicile En camping Don directement

Précable Préloger Expulsé Insulté Dérivé/évadé

Évacué Pas accessible Non adapté Autre :

Votre demande (Expliquez les difficultés rencontrées dans le logement actuel au regard de votre situation de handicap) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

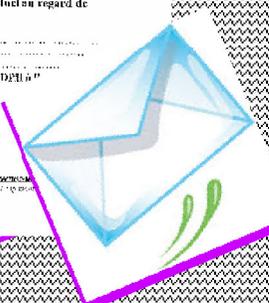
.....

.....

.....

.....

.....



Quels sont les acteurs du dispositif handicap logement

06?

- Un référent handicap logement de la MDPH qui a pour mission de :
 - < **Repérer, qualifier et Recenser** les besoins,
 - < **Transmettre** l'expertise auprès des partenaires du logement (privé/public) afin d'inciter à une meilleure prise en compte des besoins de compensation du handicap.

- Un chargé de mission accessibilité APF qui a pour mission de sensibiliser les acteurs du logement social à :
 - < Nommer en leur sein un référent handicap,
 - < Mieux identifier les demandeurs de logement, d'échange et les locataires en situation de handicap,
 - < Réaliser un recensement de leur parc de logements accessibles et adaptés,
 - < Adopter un « réflexe handicap » dans tous les projets de construction, réhabilitation, rénovation.

Recensement/ Évaluation

Le référent handicap logement MDPH

- Réceptionne la fiche de renseignement
- Vérifie les Critères d'inclusion

Droit(s) ouvert(s): OK

Si pas de droit(s) ouvert(s)



Contact usager pour:

- Informer
- Le conseiller
- L'orienter

Selon situation

Lien(s) avec les travailleurs sociaux, organismes, services, associations....

- Demande(s) hors du dispositif
- Besoin(s) complémentaires selon la situation sociale

Envoi courrier demande de pièces administratives

Recense: Repérer/évaluer/qualifier la demande

Demande relevant du dispositif

Réalise l'évaluation auprès de l'utilisateur

Éclairage du partenaire logement (privé/public)

**Éclairage des partenaires du logement
sur la situation et les besoins de compensation du handicap**

Coordination

Planifie les rencontres physiques avec l'ensemble des partenaires logement du département afin d'éclairer sur la situation de handicap.

Remise d'un listing actualisé et personnalisé en fonction du partenaire sollicité,

Transmission de l'expertise rédigée à la demande:

- Logement public: EPCI, préfecture, organismes collecteurs 1% logement, conseil général, Mairie, ...
- Logement privé: convention entre MDPH/Association Alam en charge de capter des logements dans le secteur privé

Auprès des personnes

Envoi accusé réception à la personne
afin d'indiquer la transmission de l'évaluation aux partenaires

MUTUALISATION DES COMPETENCES

Chargé de mission accessibilité

et

Réfèrent handicap logement MDPH

- Analyse des demandes d'inclusion au dispositif par un comité de suivi qui siège à la MDPH.
- Présentation de l'évaluation auprès du partenaire susceptible de proposer un logement (point régulier)
- Orientation et conseil au demandeur une fois le logement attribué

■ Travail sur l'offre des logements:

Collaboration apportée aux bailleurs (grille de recensement de l'offre,

Sensibilisation sur la nature des handicaps, orientation vers des services susceptibles d'apporter un conseil technique sur l'aménagement d'un lieu de vie et de son environnement(contraste des locaux, test d'une rampe d'accès...).

ACTIONS A DEVELOPPER AVEC LES PARTENAIRES DU DROIT COMMUN

A moyen terme:

- *Signature d'un protocole d'accord entre les partenaires du logement et le dispositif handicap logement o6*
- *Mise en place d'une cellule départementale handicap/logement réunissant les référents handicap permettant de faire coïncider, sur le territoire identifié, «l'offre et la demande» afin de trouver une solution aux situations en regard de leur degré d'urgence et en fonction de l'évaluation sociale».*

Extensions envisageables à long terme:

Lors d'une attribution: travailler le projet de déménagement « *en amont et en aval* » avec l'usager et les différents services spécifiques qui l'accompagnent. Une mesure rassurante et préventive pour lutter contre les freins au projet de déménagement (craintes, angoisses) et l'isolement de la personne en situation de handicap en permettant une reconnaissance du futur quartier, un repérage des services de proximité...

Quelques chiffres

Période de mars 2012 à juillet 2014

1003 fiches de renseignement reçues

472 Évaluations effectuées depuis l'ouverture

350 Situations suivies et coordonnées par le dispositif

45 Attributions effectives

Copie des pièces demandées pour un logement social

La **copie** dossier de demande de logement social.

Copie de l'attestation d'enregistrement départemental de la demande de logement social.

Si vous avez fait la démarche

Copie du recours DALO (Droit Au Logement Opposable)

Ou

Attestation d'enregistrement départemental d'une demande de logement locatif social

Expéditeur le 19/03/2013

..... Destinataire

Madame Monsieur,

Votre demande de logement a été reçue le/2013

Elle porte le numéro unique suivant :

Elle reste valable jusqu'à la prochaine date d'anniversaire de votre date de dépôt final.

Commissions de médiation DALO

Adresse :
Service d'État-Alpes-Maritimes D-D
C-S 147 route de Grenoble
06286 Nice CEDEX 3



Paris le 25/04/2012

Droit Au Logement Opposable
(Loi N° 2007-290 du 5 mars 2007)
ACCUSE RECEPTION

Vous avez adressé à la commission de médiation un recours en vue d'un offre de logement.

Ce recours a été reçu par le secrétaire de la commission le/./2012

et enregistré sous le numéro :

Quelques définitions

Qu'est-ce que le logement social ?

Le logement social est identifié comme un logement destiné à des personnes aux revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché du privé.

Recensement ? Outil d'aide à la prévision des besoins du demandeur.

Offre ? Renvoie à la notion de disponibilité d'un logement.

Accessible ? Dont l'accès est possible ou facile. Ce terme renvoie au champ réglementaire du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Le développement de l'offre de logement accessible peut s'effectuer sur deux axes, la réhabilitation et/ou la construction de nouveaux logements.

Situation de handicap ? « Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne [...] » (Art 2 de la loi).

Conclusion

Merci de votre attention

Des questions ?

